

Services bancaires évalués implicitement dans les comptes nationaux américains: un regard sur le passé et sur le futur

de Marshall Reinsdorf
Chief, Research and Analysis Group
National Economic Accounts
US Bureau of Economic Analysis
Marshall.Reinsdorf@BEA.gov

Le SCN 1993 recommande que les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) des sociétés de dépôts soient mesurés en utilisant un taux de référence. La différence entre le taux d'intérêt payé par les emprunteurs et le taux de référence mesure la valeur du SIFIM pour les emprunteurs, tandis que la marge entre le taux de référence et le taux d'intérêt reçu sur les dépôts auprès des banques constitue la valeur du SIFIM pour les déposants. Une application aux actifs et passifs financiers de la théorie des coûts d'utilisation dans la littérature sur la mesure des services d'actifs de capital fixe conduit également à une approche de taux de référence pour la mesure des valeurs implicites des services fournis aux emprunteurs et aux déposants. Sur la base de ce cadre conceptuel, la méthode du taux de référence a été développée aux États-Unis et mise en œuvre lors de la révision générale des comptes nationaux en 2003.

Ce papier décrit d'une part, les décisions prises lors de la mise en œuvre de la méthode du taux de référence aux États-Unis et d'autre part, les estimations quantitatives de leur application. Des données historiques sont utilisées pour observer si les mesures des services bancaires fournis aux emprunteurs et aux déposants peuvent expliquer certains événements majeurs dans l'histoire de l'industrie bancaire tels que la montée des fonds communs de placement et la crise de l'épargne et de l'emprunt dans les années 80. Pour finir, ce papier parle des thèmes de recherche en cours sur l'amélioration des méthodes utilisées pour la mesure des SIFIM. Un de ces thèmes concerne l'exclusion des créances douteuses (i.e., pertes en capital suite aux non-paiements) du revenu implicite reçu des emprunteurs, de manière analogue à l'exclusion des sinistres du revenu des compagnies d'assurance-dommages. Un deuxième thème est la réduction de la volatilité de la répartition entre SIFIM des emprunteurs et SIFIM des déposants en lissant la position du taux de référence entre le taux moyen des emprunts et le taux moyen payé sur les dépôts portant intérêt. Un troisième thème de recherche concerne les mesures de variations en volume des SIFIM emprunteurs et déposants en utilisant des déflateurs qui intègrent les marges de taux d'intérêts utilisées dans le calcul des valeurs nominales des SIFIM emprunteurs et déposants.